



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 6 juillet 2022

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	57

Date de convocation

30 juin 2022

Petite enfance – Convention avec l'Association Planète Môme – Modification des conditions de paiement

**N° de la délibération
2022-454**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 6 juillet 2022 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle du caveau du Château de Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Brigitte GIACOMINO, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORiot, Laurent MAILLARD, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mme Nathalie RAZE, MM. Charles-Henri RIMBERT, Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Christèle DEFRANCE (représentée par sa suppléante Mme Brigitte GIACOMINO), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Thierry DARD), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à M. Gérard ROBERTON), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir Mme Marie-Claude LAMBERT), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Régis REYNAUD (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Christophe WEIBEL (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Xavier AUBERT, M. Pascal BIGI, M. David BONNET, Mme Mélanie DONGEY, Mme Amandine GARNIER, M. Pierre GUICHARD, M. Pierre MAISONNAT, M. Jean-Louis MORIN, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Vincent ROBIN, Mme Michelle SAUZET, Mme Michèle VICTORY, Mme Isabelle VOLOZAN-FERLAY.

Planète Môme est une association qui gère 2 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de 25 places chacun, situés sur la commune de Tournon-sur-Rhône. Ces crèches sont reconnues d'intérêt communautaire. Une convention lie ARCHE Agglo et Planète Môme dont les principaux points sont :

- une mise à disposition gracieuse des bâtiments
- une subvention dont le montant est calculé en fonction des taux de fréquentation et de facturation

Vu la délibération du 9 novembre 2004 validant la convention avec l'Association Planète Môme, structure gestionnaire de 2 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant ;

Vu la délibération du 18 octobre 2005 validant l'avenant n°1 à la convention avec l'Association Planète Môme ;

Vu la délibération du 18 septembre 2012 validant l'avenant n° 2 à la convention avec l'Association Planète Môme ;

Vu la délibération n° 2021-630 du 15 décembre 2021 validant l'avenant n° 3 à la convention avec l'Association Planète Môme relatif au soutien financier apporté à l'association pour 2022 compte tenu des nouvelles modalités de financement de la CAF ;

Considérant que cette association présente un équilibre financier précaire depuis plusieurs années, phénomène qui s'est accentué avec la pandémie. Elle fait d'ailleurs l'objet d'un accompagnement spécifique de la CAF ;

Considérant que l'association Planète Môme a réaffirmé son souhait de bénéficier d'une convention de financement d'ARCHE Agglo ainsi que la mise à disposition gracieuse des bâtiments, qu'elle a sollicité une nouvelle aide financière exceptionnelle et qu'elle a également fait part de ses difficultés de trésorerie ;

Considérant que grâce à la CTG, signée par ARCHE Agglo et du fait d'un phénomène de lissage, Planète Môme va percevoir en direct de la CAF un Bonus Territoire de l'ordre de 110 000 € (montant exact non connu à ce jour), avec un acompte de 70 % l'année n et 30 % l'année n+1 ;

Considérant que cette modalité de versement impacte la trésorerie de Planète Môme qui n'a encore rien perçu à ce titre, à ce jour ;

Considérant qu'ARCHE Agglo a versé un premier acompte de 55 000 € en janvier, un deuxième de 50 000 € en avril et que le versement du dernier acompte était prévu seulement à l'automne à réception du montant du Bonus Territoire ;

Considérant les difficultés rencontrées par l'Association Planète Môme ;

Considérant l'avis du bureau du 16 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le versement anticipé du dernier acompte 2022 dès la réception du montant du Bonus Territoire par la CAF ;
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 6 juillet 2022.